



COMMUNIQUE DE PRESSE

BILATERALE AVEC LE MINISTRE DE L'INTERIEUR

SOUS LE SIGNE DU DEUIL, DE LA FERMETÉ ET DE LA DÉTERMINATION

Ce jeudi 23 juillet 2026, nous avons été reçus par le ministre de l'Intérieur en réunion bilatérale. Frédéric MONCHY, Eric FERRET et Marc GRIMALDI, représentaient le SNSPP-PATS en présence des membres de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC).

Alors que la saison 2026 est marquée par des feux précoces, virulents et généralisés sur l'ensemble du territoire, le constat du terrain est sans appel : deux ans après le lancement du « Beauvau de la Sécurité Civile », les discours d'autosatisfaction s'opposent violemment aux réalités quotidiennes des sapeurs-pompiers et des PATS.

1. Urgence opérationnelle & Dérive du Secours à Personne

Le détournement des moyens de sécurité civile pour pallier les carences du système hospitalier atteint un niveau intolérable.

- **Indexation immédiate** de la compensation des carences ambulancières sur le **coût réel d'intervention des SIS**, prélevée directement sur les crédits ARS dans le cadre du PLFSS.
- **Mise en œuvre sans délai** du *contrat territorial de secours d'urgence* sous l'autorité du préfet. À défaut, réaffectation stricte des moyens sur le cœur de métier (incendie et secours routier).

2. Santé, Sécurité & Prévention des Personnels

Le SNSPP-PATS dénonce le manque persistant d'équipements adaptés et l'absence d'une médecine professionnelle et préventive structurée.

- **Application immédiate** des recommandations de l'ONSAS dans l'ensemble des SD(t)IS.
- **Actualisation d'urgence des normes de sécurité** relatives à la conception des engins (cabines CCF) et adaptation de la doctrine d'engagement afin de garantir la sécurité des sapeurs-pompiers.
- **Levée des entraves** à l'action des formations spécialisées du CST dans l'analyse des accidents opérationnels.

3. Équipements & Réarmement : Mettre fin aux dérives

Le bilan du pacte capacitaire met en lumière un effet d'aubaine intolérable (+30 % sur les coûts des matériels) et une réforme massive d'engins, générant un **manque alarmant de 300 à 500 CCF**.

- **Exigence de gel réglementaire des prix** des équipements de sécurité civile.
- **Lancement d'un Plan national d'urgence de réarmement** en engins feux de forêt.

4. Pilotage de la Sécurité Civile & Blocages Réglementaires

Le SNSPP-PATS pointe le décalage entre les doctrines édictées par la DGSCGC et leur déclinaison sur le terrain, souvent bloquée sous prétexte de libre administration :

- **Résolution urgente des blocages opérationnels et logistiques** (interopérabilité A400M, capacités médicales européennes RescEU).
- **Engagement d'un véritable projet de loi de modernisation** doté de leviers fiscaux propres aux SIS (réforme globale du financement au-delà de la seule TSCA – réforme de la filière SPP).
- **Notre système de sécurité civile, basée majoritairement sur le volontariat, connaît ses limites**, sans nouveau mode de financement et d'organisation, les SD(t)IS ne peuvent supporter les embauches de sapeurs-pompiers professionnels pourtant indispensables à la situation que nous connaissons (question des effectifs opérationnels).

Nous attendons de recevoir rapidement la matière brute pour travailler le projet de loi de modernisation de sécurité civile. Le ministre s'est engagé à nous fournir le projet de loi dès que l'arbitrage final du Premier Ministre sera rendu.

CONTACT PRESSE : 05 57 15 24 18 – contact@snspp-pats.fr